Communiqué de presse

078 / 25

Montreuil, le 18 décembre 2025

PHILOGERIS : LE TRIBUNAL PRIVILÉGIE UN ÉCART DE 152 000 € AU MAINTIEN DE 255 EMPLOIS DANS LES EHPAD

Le CSE de Philogeris conteste la décision du Tribunal des activités économiques de Paris qui a préféré liquider le groupe et son siège social plutôt que retenir une offre globale de reprise pourtant unanimement soutenue.

Le 28 novembre 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris a prononcé la liquidation judiciaire du groupe Philogéris, gestionnaire de 12 EHPAD, entraînant la suppression de 6 emplois au siège social. Cette décision a été prise au profit d'offres fragmentées (Iroise Bellevie, Groupe l'Âge d'Or et association Maison Saint-Gabrielle), qui prévoient un apurement de 7,7 % du passif.

Le tribunal a écarté l'offre globale **d'un opérateur important de l'économie sociale et solidaire,** une association viable, reconnue d'utilité publique fondée en 1920, qui proposait pourtant : le maintien du groupe Philogéris et de l'ensemble de ses filiales, la reprise de la totalité des 255 salariés, un apurement de 7,4 % du passif (soit un écart de seulement 0,36 %, représentant 152 000 €)

L'offre de cet opérateur bénéficiait d'un soutien exceptionnel : soutien des administrateurs judiciaires, soutien du mandataire judiciaire, soutien du Ministère public, soutien du Crédit Agricole Normandie, accord du dirigeant de Philogéris, validation du CSE s'appuyant sur un avis favorable de l'expertise commandée. Le tribunal lui-même reconnaissait dans son jugement que « le maintien de l'emploi est mieux-disant dans l'offre de OHS ».

La vente à la découpe est donc ouverte avec des conséquences sociales réelles :

- **licenciement des 6 salariés du siège** avec un accompagnement social sans budget dédié, alors que le tribunal reconnaît l'importance du maintien de l'emploi.
- **pour les 249 salariés restants :** incertitude sur le maintien de leurs acquis sociaux dans un contexte de reprise fragmentée avec une dette résiduelle de 39 millions d'euros (92,3 % du passif, qualifiée par le tribunal de situation « très insatisfaisante »)
- **pour les résidents et leurs familles :** inquiétudes légitimes sur la continuité et la qualité de l'accompagnement dans des établissements qui devront reconstituer leurs instances.

Le CSE de Philogeris, qui travaille depuis mai 2024 pour trouver la meilleure solution pour les salariés et les résidents, regrette que l'offre la plus sécurisée socialement et économiquement viable n'ait pas été retenue.

Le CSE étudie actuellement avec son avocat les voies de recours possibles contre cette décision et demande aux pouvoirs publics de se saisir de ce dossier pour garantir la qualité de prise en charge des résidents et la protection des emplois dans le secteur médico-social.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémi Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX